



*Rachida Dati*

*Ancien Ministre,  
Député Européen,  
Maire du VII<sup>e</sup> Arrondissement*

Paris, le

**31 MARS 2011**

Monsieur le Ministre,

*Ch. Frédéric,*

Suite à mon entrevue de ce jour avec votre directeur de cabinet, monsieur Pierre HANOTAUX, et monsieur Philippe BELAVAL, directeur général des Patrimoines, nous avons convenu que vous puissiez mettre en demeure la mairie de Paris de se mettre en conformité avec la loi, en procédant au déplacement du « Mur pour la Paix ». En effet, cette construction est maintenue depuis plus de dix ans en toute illégalité sur le site du Champ de Mars, ainsi que vous l'avez reconnu, et en obstrue la perspective centrale.

Dans le cas où monsieur le maire de Paris opposerait un refus ou ne donnerait pas suite, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir saisir la juridiction compétente, afin de demander l'enlèvement de l'objet litigieux, comme la loi vous y autorise.

Les Parisiens ne comprendraient pas que la loi ne soit pas respectée par tous, y compris sur le Champ de Mars.

Je vous remercie Monsieur le Ministre d'avoir trouvé un nouvel emplacement pour ce « Mur pour la Paix » en envisageant de le déplacer sur le site de la Villette, dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Bien à toi*

Rachida DATI

Monsieur Frédéric MITTERRAND  
Ministre de la Culture